*Suite aux dernières mesures prises par le gouvernement, la CGT SAE VILLAROCHE demande la suspension provisoire de l'activité sur le site, partout dans le monde, la pandémie gagne du terrain. La C.G.T SAE Villaroche demande que tous les contrats d'intérimaires soient maintenus durant la période de suspension avec le maintien de la rémunération pour tous (C.D.I., intérimaires et sous-traitants) SANS PRISE OBLIGATOIRE DE CONGE.*

En effet, comment concevoir sérieusement que l’on puisse participer au freinage de la propagation du virus si les salarié-e-s du site (des sites...) continuent à s'entasser, à se changer dans les vestiaires, à manger et à travailler les uns proche des autres, le jour, la nuit et le week-end ?

Pour freiner la propagation du virus, les cafés, restaurants, cinémas, lieux publics sont fermés et des centaines, des milliers de salariés continueraient à fabriquer des moteurs d’avion ? Cela n'aurait aucun sens.

Maintenir la production aéronautique non compatibles avec le télétravail, qui n’est pas une activité indispensable en pleine crise sanitaire reviendrait à contrer les efforts que fait tout le reste de la population pour freiner la propagation du virus (confinement annoncé dans certaines villes).

Le virus n'a pas de passeport et franchit les frontières. C'est vrai pour les pays comme pour les usines...

# La suspension de l'activité à VILLAROCHE (comme dans les autres sites) serait une mesure de bon sens, une mesure de salut public. Ce serait la seule, l’unique façon de faire preuve de responsabilité et de préoccupation pour la santé des salariés, de leur famille et du reste de la société.

**La santé de tous doit passer avant les profits.**

# La CGT a demandé à rencontrer aujourd’hui la Direction à ce sujet.

**villaroche, le**

**16/03/2020**

LA CGT COOPERATIVE PHARMACEUTIQUE DE MELUN

**NOS VIES VALENT MIEUX QUE LEURS PROFITS**

Le 17/03/2020

Les représentants CGT du personnel ont fait part des revendications des salariés dans le cadre de la crise du COVID 19

Il est paradoxale qu’une entreprise qui fabrique du Gel Hydroalcoolique n’en mette pas à disposition des salariés en quantité suffisante.

De plus la Cooperative pharmaceutique de Melun n’entend pas concentrer la production aux produits liés à la gestion de la crise sanitaire afin limiter l’exposition des salariés.

La CGT exige pour la santé et la sécurité des salariés

* Du matériel (masques, gants, gel hydro alcoolique) pour tous les salariés y compris les salariés extérieurs.
* Contrôle de la température des personnes entrant sur le site (Comme annoncé par la direction).
* Que seules les productions prioritaires et indispensables soient maintenues (établissement de liste des produits prioritaires, et des postes concernés) afin d’assurer les besoins de santé publique.
* Que le personnel fragile soit renvoyé chez eux avec maintien du salaire
* La CGT rappelle que le droit de retrait est un droit individuel et malgré les menaces de tribunal de la direction, les salariés peuvent choisir de rester en bonne santé et vivants.

La direction a répondu à ces revendications par une note qui ne priorise pas les productions et dont la liste se termine par Etc… De qui se moque-t-on ?

Alors que Sibeth N’Diaye (porte-parole du gouvernement) invitait hier soir sur France 2, les entreprises à limiter l’exposition des salariés aux activités permettant de répondre à la situation sanitaire du pays, la COOPER joue la carte des profits au détriment des enjeux nationaux. Pour l’effort de « GUERRE » La COOPER repassera.

En effet si nous arrivons à une situation de très fort taux d’absentéisme, nous ne serons même plus en mesure de pouvoir assurer la production de produits nécessaires pour la santé publique.

Aujourd’hui, aucune priorité n’est donnée et nous traitons des commandes qui n’ont absolument rien de prioritaire ( Mag2, sédorrohide etc..)

La CGT entend interpeller les pouvoirs publics cette situation inacceptable.

Dans ces conditions, nous appelons les salariés à exercer leur droit de retrait.

De notre côté, nous déposons une alerte dans le cahier des dangers graves et imminents.

La direction se doit d’assurer la santé et la sécurité de tous les salariés, et d’autant plus dans ces temps de pandémie.

 Combs la Ville, le 17 mars 2020

**Communiqué de presse**

**La Poste – Tout personnel du Réseau – la Poste**

**Coronavirus : quand la Direction Régionale (77-93) de la Poste remet en cause le droit de retrait et menace les agents !**

Samedi soir, le Premier Ministre est intervenu pour informer des nouvelles mesures rentreées en vigueur le 15-03-2020 à 0 heure pour ralentir, endiguer la prolifération des personnes infectées par le Coronavirus.

Hier soir, 16-03-2020, le Président Macron a déclaré « Nous sommes en guerre contre un ennemi invisible » et a annoncé encore plus de mesures restrictives que celles annoncées par Edouard Phillippe.

Les agents de la Poste au Réseau ne sont pas immunisés par leur statut de Postier.

Depuis hier matin – 16 mars 2020 – elles et ils sont plusieurs à avoir contacté la CGT FAPT 77 (coordonnées en bas de ce communiqué) pour nous dire qu’elles et ils avaient peur. Que les les préconisations mises place par la Poste était grandement insuffisantes, voire non encore effectives dans certains endroits. De plus le dispositif mis en place dans les bureaux pour éviter que trop de personnes soient au même moment dans la salle publique allonge les files d’attente, crée de la tension et des incivilités !

Pour se protéger et protéger la population avec laquelle les postier-e-s demandent plus de moyens. Mais elles et ils veulent aussi que leur crainte, leur angoisse et leur souffrance soient entendues, comprises par leur hiérarchie.

Mais là, « on » tombe face à un mur pour ne pas dire plus.

**Ainsi quand des agents du courrier Réseau, dans le 77, se sont adressés à leur hiérarchie pour dire que face à cette légitime angoisse, ils allaient effectuer leur droit de retrait, la réponse est sans ambiguïté « Au cas présent, les mesures prises par l’Entreprise la Poste ne rend pas légal votre exercice de droit de retrait ». En clair, vous vous mettrez dans l’illégalité, et en assumerez les conséquences si vous faites valoir ce droit de retrait !!!**

La CGT FAPT 77 a contacté la Direction à Noisy le Grand pour demander à ce que ces menaces à peine voilées cessent. Elle a été renvoyée dans les cordes. Le discours a été sans ambiguîté, là encore. « Toutes les mesures ont été prises et donc aucun droit de retrait n’est justifié ».

Le Président de la République et le Premier Ministree se sont exprimés samedi et lundi soir. OUI La France a peur. Et les Postières et Postiers ne sont pas en dehors de cette réalité.

La CGT FAPT 77 appele l’ensemble des agents à ne pas se mettre en danger. Ni pour eux, ni pour leur famille et proches, ni pour les usagers. Nous aurions aimé que la Direction soit sur cette position. Elle ne l’est pas. Elle l’assumera.

**TOUT COMME LA CGT FAPT 77 ASSUME sa position : vous vous sentez en danger ? Excercez votre droit de retrait ! La santé et l’humain d’abord !!!! Contact presse : Hassan Samni – 01-64-13-01-23 ou 07-72-72-46-55**